

Poules pondeuses : vers une période de transition conditionnée

Marie-Laurence SEMAILLE, Service d'étude de la FWA

En juillet dernier, tous les éleveurs de poules pondeuses ont reçu un courrier informatif du SPF santé publique accompagné d'une enquête. L'objectif de cette enquête était pour le SPF d'avoir une vue précise de la situation de l'hébergement dans chaque exploitation individuelle de poules pondeuses.

En octobre dernier, les producteurs ont reçu de l'AFSCA une enquête de biosécurité dans toutes les exploitations de poules pondeuses. Dans ce cadre, il a été demandé au vétérinaire d'exploitation de réunir les informations sur la situation de l'hébergement de l'exploitation.

Après avoir rassemblé et évalué toutes les informations en question, l'AFSCA sera chargée d'effectuer de contrôles ciblés sur la problématique du logement : seront concernées en premier lieu les exploitations qui n'auront fourni aucune information ou qui auront déclaré ne pas appliquer de reconversion. Ensuite, des contrôles seront réalisés à un stade ultérieur dans les exploitations qui auront déclaré vouloir arrêter l'activité d'élevage de poules pondeuses afin de vérifier si les poules pondeuses auront bien été retirées de ces exploitations.

La FWA est intervenue à de nombreuses reprises auprès des autorités fédérales (et aussi régionales) pour faire part de la situation délicate où se trouvaient tous les producteurs en Région Wallonne : en effet, aucun producteur d'œufs désireux de bénéficier de l'aide à l'investissement ne peut investir ou même passer commande tant que son dossier n'est pas déposé et traité par l'administration régionale. Or, pour que son dossier soit accepté, il faut d'abord modifier les règles d'aides à la mise aux normes de l'arrêté ISA afin de l'étendre au secteur avicole. Bref, les producteurs sont pris entre le 'marteau fédéral' et 'l'enclume wallonne'. D'autres éléments plaident pour laisser aux producteurs un peu de répit pour la mise aux normes : très long délai de fourniture par les firmes pour les cages aménagées, prix bas depuis plusieurs mois, difficultés de financement par les banques, nécessité de terminer les rondes engagées, ...

Suite à nos multiples interventions, un système de transition sera mis en place pour les exploitations qui répondent à certaines conditions comme par exemple : avoir introduit un dossier de demande d'aides auprès de la Région, pouvoir fournir un bon de commande de cages, être en attente d'un permis d'environnement.

Pour la FWA, la priorité doit être une transition en douceur pour toutes les exploitations de poules pondeuses durant l'année 2012 et cela tout particulièrement au vu du contexte européen. De nombreux pays sont en effet loin d'être prêts à appliquer la directive 1999/74. La reconversion est une étape lourde de conséquences financières pour de nombreuses exploitations. De plus, en aucun cas, il ne doit être procédé à un abattage d'animaux n'ayant pas atteint la fin de leur cycle de production ou à la destruction d'œufs. C'est une question de bon sens !